



*PROJET ASSOCIATIF*

*2021 - 2025*

*ACR GYMNASTIQUE ROMORANTIN*

# PROJET ASSOCIATIF 2021-2025 ACR GYMNASTIQUE



## Table des matières

.....	1
ETAT DES LIEUX.....	4
Présentation de l'association ACR Gymnastique : la structure.....	4
Le projet du club.....	5
Communication interne et externe.....	5
Ressources humaines de l'association.....	6
Ressources financières de l'association.....	14
L'environnement de la structure.....	18
Les licenciés.....	20
L'offre de pratique et la politique fédérale.....	23
Positionnement par rapport aux orientations fédérales.....	24
ANALYSE.....	25
AXES DE DEVELOPPEMENT et ACTIONS.....	26
Le plan d'actions.....	26
Les fiches actions.....	27
EVALUATION DU PROJET.....	29
ANNEXES.....	29
Statuts de l'association : Athlétique Club Romorantinais.....	30
Règlement intérieur.....	35
Valeurs de la FFGYM.....	36
Charte du bénévolat.....	37
Livret d'accueil.....	38



# ÉTAT DES LIEUX

## Présentation de l'association ACR Gymnastique : la structure

Nom de l'association : **Athlétique Club Romorantinais GYMNASTIQUE**

Objet de l'association (statuts) : **Club de Sports - Activités Gymniques**

Date de création de l'association (date de parution au journal officiel) : **04/06/2005**

Date de la 1<sup>ère</sup> année d'affiliation à la F.F.G : **1999**

Localisation (siège social) de l'association : **Romorantin-Lanthenay**

Lieu de pratique (nom et adresse) : **Salle Le Portique  
Avenue de Villefranche  
41200 ROMORANTIN LANTHENAY**

<b>CARTE D'IDENTITE DU CLUB : <u>ACR GYMNASTIQUE</u></b>	
<b>Création</b>	04/06/2005
<b>Forme Juridique</b>	Association Loi 1901 – Club de Sports
<b>N° de SIRET</b>	775 407 976 00031
<b>Code NAF</b>	9312Z
<b>Conv° Collective IDCC</b>	2511
<b>Localisation</b>	Salle Le Portique Avenue de Villefranche 41200 ROMORANTIN LANTHENAY
<b>Affiliation</b>	Fédération Française de Gymnastique en 1999 N° 24.041.061
<b>Présidence</b>	Mme Céline BEAUMET
<b>Gouvernance</b>	12 membres
<b>Salarié(s)</b>	2 Salariées à temps complet (Entraîneure : Mme Marie YVON depuis le 01/08/2002 et Mme Vanessa RODRIGUEZ depuis le 01/09/2021)
<b>Adhérents</b>	197 (saison 2020-2021)



L'ACR Gymnastique est une association régie et définie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, celle-ci fut initialement l'ACR Omnisports, association sportive multi-disciplines fondée en 1959, composée de 5 sections : athlétisme, gymnastique, haltérophilie-musculation, handball et volleyball.

La salle « Le portique » dédiée à la gymnastique a été inaugurée en 2002. En juin 2005, l'ACR Omnisport a été dissoute et le club ACR Gymnastique créé et paru au journal officiel le 4 juin 2005. Elle établit son siège à la salle spécialisée « Le portique », avenue de Villefranche à Romorantin.

### Projet du club

Aujourd'hui, à près de 200 licenciés, le club se heurte à plusieurs difficultés nécessitant une réorganisation complète et la redéfinition de son identité, l'une ne pouvant aller sans l'autre. Pour cela, les différents acteurs d'ACR Gymnastique (encadrants bénévoles et salariés, membres du comité directeur, gymnastes, parents...) doivent s'unir autour d'un projet commun définissant le cap de l'association et les valeurs qu'elle défend.

ACR Gymnastique est également un club compétitif, ce qui implique que des choix doivent être faits concernant la détection des jeunes gymnastes pour faire émerger les jeunes talents, ainsi que sur les moyens mis en œuvre pour les encadrer afin de les faire parvenir au meilleur niveau. Ces deux aspects, sans être totalement contradictoires nécessitent d'importantes ressources financières et humaines. L'objectif principal de ce projet est de parvenir à concilier la qualité pour tous et la recherche du meilleur niveau compétitif pour le plus grand nombre, voir la recherche du haut niveau pour ceux qui en ont la volonté et les capacités.

### Communication interne et externe

La communication interne se fait par :

- Emission de comptes-rendus, distribués par mails aux membres
- Echanges de mails entre membres et/ou entraîneurs
- Convocations des licenciés et inscriptions aux différentes actions du club (stages, gala, ...) et compétitions par Gestgym et par affichage
- Informations courantes par mails via Gestgym et par affichage
- Inscriptions en ligne par Gestgym

- Site internet pour les plannings des cours, tarifs, actualités et informations diverses

- Page privée Facebook pour les informations internes, photos, vidéos



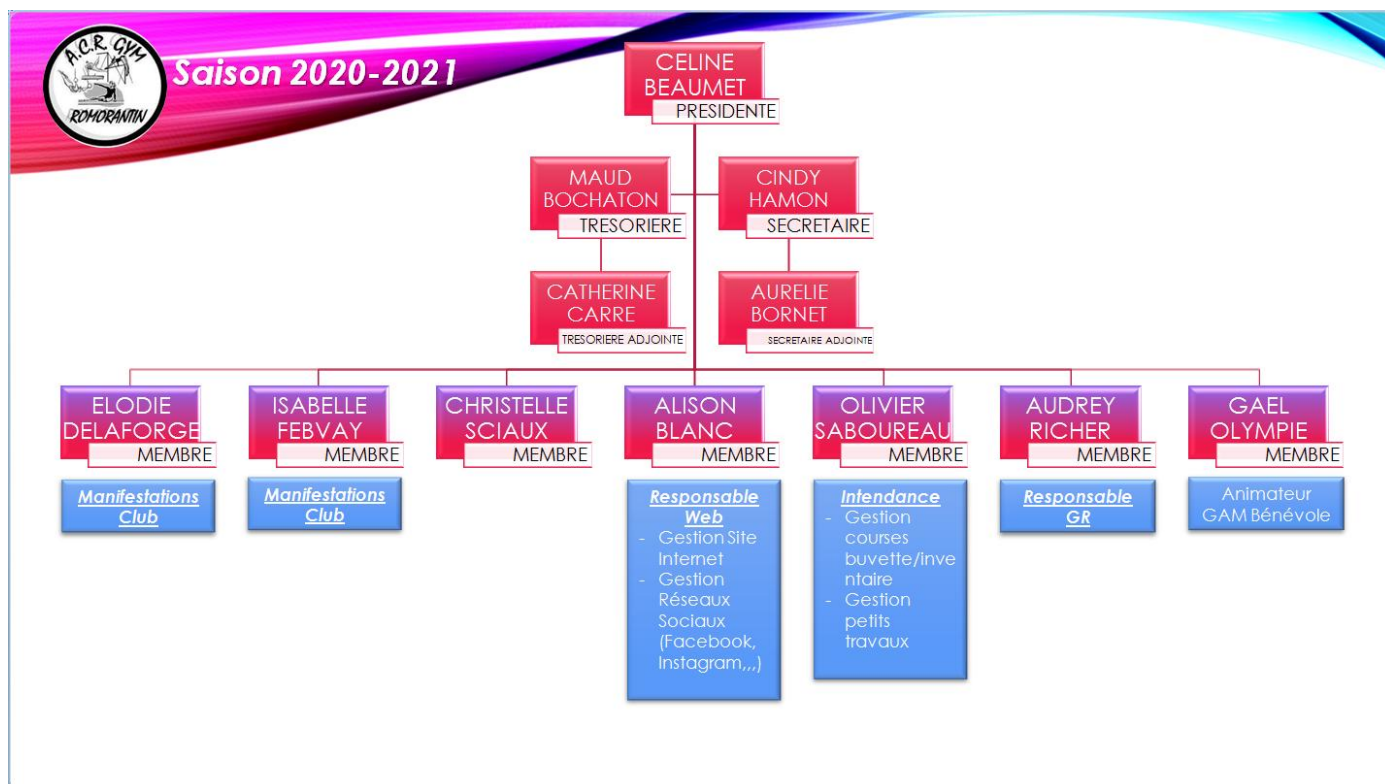
La communication externe se fait par :

- Site Internet et page Facebook du club pour les informations du club et les actualités
- Distributions de flyers et affiches dans les commerces, écoles et service jeunesse de la ville (stages, gala, inscriptions)
- Elaboration d'un dépliant avec la présentation du club et les disciplines gymniques proposées, et les informations d'inscription
- La presse (Nouvelle République) : compétitions, gala

### Ressources humaines de l'association

L'association est dirigée par un **Comité directeur** de 12 membres avec à sa tête un bureau de 5 personnes.

Chaque membre du Comité directeur prend avec ce poste l'appartenance à une ou plusieurs missions qui permettent la gestion du club et l'organisation d'évènements saisonniers.



Ainsi, conformément aux statuts :

*Article 11* - L'association est dirigée par un Conseil d'administration de 15 membres au maximum élus pour 3 années par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles. Il élit en son sein un Bureau qui comprend : un président, un trésorier, un secrétaire.

Un appel à candidature afin de devenir membre du Comité Directeur est fait à chaque assemblée générale.

Les dirigeants de l'association participent régulièrement à des formations spécifiques proposées par le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportifs), le COSMOS (Conseil Social du Mouvement Sportif),.... Ces formations ont pour thèmes : l'administration et le fonctionnement, la gestion comptable, la gestion des ressources humaines, la communication et les outils numériques.

La présidente participe également au Colloque Annuel du Management Administratif (CAMA) organisé par la FFGYM.

Certains de nos dirigeants sont investis dans les instances fédérales : Céline BEAUMET, présidente du club, est également secrétaire du Comité Départemental de Gymnastique du Loir-et-Cher depuis 2017.

Une de nos salariées, Vanessa Rodriguez, entraîneur, est aussi membre du Comité technique du Comité Départemental de Gymnastique du Loir-et-Cher depuis 2019.

**Notre association est employeur** et applique la convention Collective Nationale du Sport

Présentation des salariées :

- Marie YVON, Titulaire d'une Licence STAPS, du diplôme d'entraîneur fédéral FFGYM, en CDI de 35h annualisées
- Vanessa RODRIGUEZ, stagiaire BPJEPS AGA depuis septembre 2019

Elles assurent les cours de Gym loisir et compétition, les stages de Gym, l'accompagnement et le suivi des compétiteurs lors des stages et des compétitions de la fédération, l'organisation d'évènements gymniques, les missions administratives liées aux licenciés.



Il faut y ajouter des entraîneurs et animateurs bénévoles

- Audrey Richer : entraîneuse GR, titulaire du Moniteur GR et du CQP AGE
- Gildas Loubassou : entraîneur GAF/GAM
- Gaël Olympie : animateur GAM
- Paloma Melado-Richer : gymnaste Gr et aide-animatrice GR
- Anna Riesco : gymnaste Gr et aide-animatrice GR
- Sara Le Molaire : gymnaste et aide-animatrice GR
- Océane Le Moine : gymnaste et aide-animatrice GAF
- Lilou Fitamant : gymnaste et animatrice GAF

Notre fédération organise différentes formations pour les jeunes et adultes, leur permettant par la suite d'assister les entraîneurs voire d'assurer eux-mêmes des séances d'entraînements de Gymnastique. La formation de ces jeunes animateurs a été intégralement prise en charge par l'association afin de promouvoir l'accompagnement et l'engagement de nos gymnastes vis à vis de l'associatif sportif.

Afin de pouvoir participer aux compétitions, nous avons obligation de présenter des juges. Sans leur investissement personnel et bénévole, l'association ne pourrait pas évoluer en compétition.

Nous envoyons chaque année des jeunes gymnastes en formation juge niveau 1, voire plus.

Depuis la saison 2020-2021, le Comité directeur s'est étoffé et ses bénévoles participent désormais activement à l'administratif du club, à la recherche de financement, sponsoring, achat/revente de vêtements et accessoires de gym, de la tenue officielle du club, etc ...

Malgré tout nous recherchons plus de bénévoles afin de pouvoir organiser plus d'évènements et pour organiser les compétitions que le club accueille.

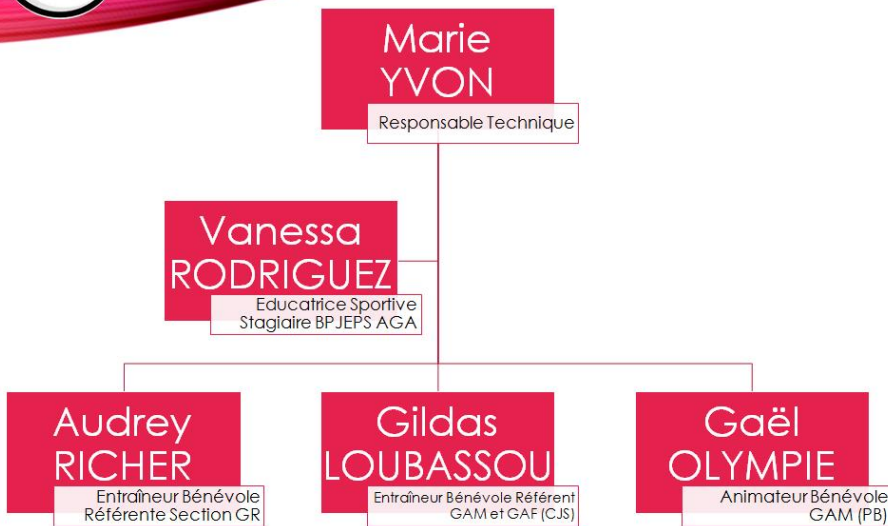
Nous essayons de motiver nos gymnastes afin qu'ils s'investissent bénévolement dans les entraînements des plus jeunes.







Saison 2020-2021



JUGES	
Prénom N.	NIVEAU
Marie Y.	GAF3
Alison B.	GAF2 (GAF3 en cours) (GR en cours)
Martine M.	GAF2
Emma H.	GAF1
Marion H.	
Jade B.	
Lilou F.	
Vanessa R.	GAF1 en cours
Coline B.	
Jade L.	Team Gym en cours
Céline B.	

### Le suivi des salariés :

Le passage des entretiens individuels en juin, mis en place depuis la saison 2020-2021, et la mise en application des congés et des temps de récupération sont gérés par Mme BORNET, secrétaire adjointe et Mme BEAUMET, présidente, qui veillent à l'annualisation des temps de travail actualisée à chaque saison et à la mise en place des formations concordantes avec le parcours personnel de chaque salarié et selon l'organisation et l'évolution des projets de la structure. Un suivi des formations effectuées et à venir sera actualisé chaque année. Un entretien professionnel tous les 2 ans est également mis en place depuis cette saison.

Afin d'aider à l'actualisation de l'annualisation des temps de travail, un relevé mensuel des heures sera mis en place afin d'évaluer les différents temps de travail (encadrement, stages, compétitions, préparations, réunions, tâches administratives,...)

Le planning annuel et la répartition des effectifs est fait en concertation entre le Bureau et les salariées lors de réunions techniques, et votés chaque saison par le Comité Directeur.





## Planning des cours : Le Portique

Saison 2021

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
09:00						<b>BABYGYM SAMEDI</b> 09:30/10:15
10:00						BENJ. 4 10:30/11:30 CAD. 4 10:30/11:30 MIN. 4 10:30/11:30 EDUC GYM 10:30/11:30
11:00			BENJ. 4 11:30/13:30 POUSS. 4 11:30/13:30			
12:00						
13:00			POUSS. 2 13:30/15:00			CJS. 4 13:30/16:30 EDUCGYM Samedi ApMidi 14:00/15:00 POUSS. 4 13:30/16:30
14:00						MCJS. 3 GAF Renforcement 15:30/17:30 BENJ. 2 16:00/17:30
15:00			BENJ. 2 15:00/16:30			
16:00						
17:00	CJS. 4 17:30/20:30 POUSS. 2 17:00/18:30	BENJ. 4 17:00/18:30 CAD. 4 17:30/20:30 CJS. 4 17:30/20:30 MIN. 4 17:30/20:30 MCJS. 3 19:00/20:30 MIN. 2 19:00/20:30	<b>BABYGYM MERCREDI</b> 17:15/18:00 CAD. 4 18:00/20:00 CJS. 4 18:00/20:00 MIN. 4 18:00/20:00	<b>EDUCGYM JEUDI</b> 17:00/18:00 MCJS. 3 GAF Renforcement 17:00/18:30 CJS. 2 18:00/20:00 MIN. 2 18:00/20:00	BENJ. 4 17:00/19:30 CAD. 4 18:00/21:30 CJS. 4 19:00/21:30 MIN. 4 19:00/21:30 POUSS. 4 17:00/19:30	
18:00						
19:00						
20:00		GYM ADULTES 19:30/22:00 GYM ADULTE S 19:30/22:00				
21:00						



## Planning des cours : Gymnase St Marc

Saison 2021

	Lundi	Vendredi	Samedi
09:00			
10:00			ACCESS BENJ' et + 10:00/11:00 ENSEMBLE FÉDÉRAL + CF2 10:30/13:00 POUSSINES ACCESS + CF2/CF3 10:30/12:00
11:00			ENSEMBLE REG.B 11:30/13:00
12:00			
13:00			
14:00			
15:00			
16:00			
17:00	ACCESS BENJ' et + 17:00/18:00 ENSEMBLE REG.B 17:00/18:30		
18:00	INDIV' + ENSEMBLE REG. 18:00/20:00	ENSEMBLE FÉDÉRAL + CF2 18:00/19:30 INDIV' + ENSEMBLE REG. 18:00/21:00	
19:00			
20:00			
21:00			

# Plans de formation

YVON Marie	
Formation 1	
Type de formation	FFGYM
Nom de la formation	Juge N3 GAF Remise à niveau
Objectif attendu	Jugement des compétitions GAF, formation juges GAF 1
Collaborateurs / Chargé du suivi de la personne formée	BEAUMET Céline
Durée de la formation	17 heures
Date prévisionnelle de la formation	Octobre 2020
Coût prévisionnel de la formation	350 €
Mode de financement	AFDAS
Formation 2	
Type de formation	Formation continue
Nom de la formation	Formation des jeunes gymnastes de 6 à 9 ans
Objectif attendu	Remise à niveau, compléments, échanges de pratique
Collaborateurs / Chargé du suivi de la personne formée	YVON Marie BEAUMET Céline
Durée de la formation	14 heures
Date prévisionnelle de la formation	24 et 25 octobre 2020
Coût prévisionnel de la formation	560 €
Mode de financement	AFDAS
Formation 3	
Type de formation	Formation continue
Nom de la formation	CQSH module Gym
Objectif attendu	Offre pratique Handi
Collaborateurs / Chargé du suivi de la personne formée	BEAUMET Céline
Durée de la formation	14 heures
Date prévisionnelle de la formation	Octobre 2021 ou 2022
Coût prévisionnel de la formation	210 €
Mode de financement	AFDAS



RODRIGUEZ Vanessa	
<b>Formation 1</b>	
Type de formation	FFGYM
Nom de la formation	Juge N1 GAF
Objectif attendu	Jugement des compétitions GAF FED B et FED A
Collaborateurs / Chargé du suivi de la personne formée	YVON Marie BEAUMET Céline
Durée de la formation	17 heures
Date prévisionnelle de la formation	Décembre 2017
Coût prévisionnel de la formation	gratuit
Mode de financement	Prise en charge par le Comité départemental du Loir et Cher
<b>Formation 2</b>	
Type de formation	Formation qualifiante
Nom de la formation	BPJEPS AGA
Objectif attendu	Encadrements de groupes loisirs et compétitifs
Collaborateurs / Chargé du suivi de la personne formée	YVON Marie BEAUMET Céline
Durée de la formation	2 ans-873 heures
Date prévisionnelle de la formation	Sept 2019 à juin 2021
Coût prévisionnel de la formation	7987,95 €
Mode de financement	AFDAS
<b>Formation 3</b>	
Type de formation	Formation continue
Nom de la formation	Formation des jeunes gymnastes de 6 à 9 ans
Objectif attendu	Remise à niveau, compléments, échanges de pratique
Collaborateurs / Chargé du suivi de la personne formée	YVON Marie BEAUMET Céline
Durée de la formation	14 heures
Date prévisionnelle de la formation	24 et 25 octobre 2020
Coût prévisionnel de la formation	560 €
Mode de financement	AFDAS



RICHER Audrey	
<b>Formation 1</b>	
Type de formation	FFGYM
Nom de la formation	Animatrice GR
Objectif attendu	Encadrements des cours GR
Collaborateurs / Chargé du suivi de la personne formée	YVON Marie BEAUMET Céline
Durée de la formation	21 heures
Date prévisionnelle de la formation	Décembre 2019
Coût prévisionnel de la formation	318 €
Mode de financement	Fonds propres Club ACR Gym
<b>Formation 2</b>	
Type de formation	FFGYM
Nom de la formation	Monitrice GR
Objectif attendu	Encadrements de groupes loisirs et compétitifs
Collaborateurs / Chargé du suivi de la personne formée	YVON Marie BEAUMET Céline
Durée de la formation	105 heures
Date prévisionnelle de la formation	22 octobre 2020 au 26 avril 2021
Coût prévisionnel de la formation	584,80 €
Mode de financement	Fonds propres Club ACR Gym
<b>Formation 3</b>	
Type de formation	FFGYM
Nom de la formation	CQP AGE
Objectif attendu	Encadrement de cours GR et compétitions
Collaborateurs / Chargé du suivi de la personne formée	YVON Marie BEAUMET Céline
Durée de la formation	254,5 heures
Date prévisionnelle de la formation	12 septembre 2020 au 30 juin 2021
Coût prévisionnel de la formation	1672,70 €
Mode de financement	CPF Audrey RICHER + Fonds propres Club ACR Gym
<b>Formation 4</b>	
Type de formation	Formation qualifiante
Nom de la formation	BPJEPS GR
Objectif attendu	Encadrement de cours GR et compétitions
Collaborateurs / Chargé du suivi de la personne formée	YVON Marie BEAUMET Céline
Durée de la formation	70 heures
Date prévisionnelle de la formation	septembre 2021 à juin 2022
Coût prévisionnel de la formation	700 €
Mode de financement	Fonds propres Club ACR Gym ou Conseil régional



Formation 5	
Type de formation	FFGYM
Nom de la formation	Entraîneur GR
Objectif attendu	Encadrement de cours GR et compétitions
Collaborateurs / Chargé du suivi de la personne formée	YVON Marie BEAUMET Céline
Durée de la formation	175 heures
Date prévisionnelle de la formation	Juillet 2022
Coût prévisionnel de la formation	1260 €
Mode de financement	CPF Audrey RICHER

### Ressources financières de l'association

Bilan comptable 2020 :

ACTIF		PASSIF	
<i>Patrimoine de l'association</i>		<i>Ressources financières de l'association</i>	
ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles		Fonds propres : Report à nouveau	40150,96
Immobilisations corporelles		Résultat de l'exercice	7039,44
Autres immobilisations financières	0	Autres fonds associatifs : Subventions d'investissement	0
Total actif immobilisé	0	Total fonds propres	47190,4
ACTIF CIRCULANT		DETTES	
Créances	55276,23	Emprunts et dettes accumulées	0
Disponibilités / Trésorerie	33848,54	Fournisseurs et comptes rattachés	9762,68
Charges constatées d'avance	0	Fiscales et sociales (cotisations sociales à régler)	32171,69
Total actif circulant	89124,77	Produits constatés d'avance	0
		Total dettes	41934,37
TOTAL ACTIF	89124,77	TOTAL PASSIF	89124,77



## Visualisation du Compte de résultat global du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES	MONTANT €	PRODUITS	MONTANT €
<b>60-Achat</b>	<b>3 158.58</b>	<b>70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	<b>1 289.80</b>
Achats d'études et de prestations de services	0.00	Prestation de services	0.00
Achats non stockés de matières et de fournitures	523.58	Vente de marchandises	1 289.80
Fournitures non stockables ( eau, énergie)	0.00	Produits des activités annexes	0.00
Fourniture d'entretien et de petit équipement	1 076.62		
Autres fournitures	1 558.38		
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>0.00</b>	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	<b>33 579.01</b>
Sous traitance générale	0.00	Etat: ANS, ARS, ...	8 247.01
Locations	0.00		
Entretien et réparation	0.00	Région(s):	8 192.00
Assurance	0.00		
Documentation	0.00		
Divers	0.00	Département(s):	5 140.00
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>2 292.19</b>		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	263.08	Commune(s):	12 000.00
Publicité, publication	0.00	subvention communauté de communes et agglomération	0.00
Déplacements, missions	1 232.68		
Frais postaux et de télécommunications	733.43	Organismes sociaux ( à détailler):	0.00
Services bancaires, autres	63.00		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>0.00</b>	Fédération	0.00
Impôts et taxes sur rémunération	0.00	Fonds européens	0.00
Autres impôts et taxes	0.00	ASP	0.00
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>34 766.25</b>	Autres recettes (précisez)	0.00
Rémunération des personnels	26 035.29		
Charges sociales	8 730.96	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>24 290.22</b>
Autres charges de personnel	0.00	Dont cotisations	24 290.22
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>14 078.27</b>	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>0.00</b>
<b>66- Charges financières</b>	<b>0.00</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0.00</b>
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	<b>145.00</b>	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>0.00</b>
<b>68- Dotation aux amortissements(provisions pour renouvellement)</b>	<b>0.00</b>	<b>79 - Transfert de charges</b>	<b>2 320.70</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>54 440.29</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>61 479.73</b>
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>0.00</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>0.00</b>
Secours en nature	0.00	Dons en nature	0.00
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0.00	Prestations en nature	0.00
Personnel bénévole	0.00	Bénévolat	0.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>54 440.29</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>61 479.73</b>



## Analyse du compte de résultats au 31 décembre 2020 :

Produits	montant	%
Cotisations	24 290	39,5 %
Subvention municipale	12 000	19,5 %
Autres subventions	17 803	29 %
Aides à l'emploi	3 776	6 %
Manifestations		0 %
Ventes	1 289	2 %
Partenariat		0 %
Autres	2 320	4 %
<b>Total</b>	<b>61 478</b>	<b>100 %</b>

- Cotisations
- Subvention municipale
- Autres subventions
- Aides à l'emploi
- Manifestations
- Ventes
- Partenariat
- Autres

Charges	montant	%
Salaires + charges	34 766	64 %
Licences, engagements	14 078	26 %
Formations, stages	408	1 %
Déplacements	1 232	2 %
Manifestations	523	1 %
Matériel et équipement	1 076	2 %
Autres	2 354	4 %
<b>Total</b>	<b>54 437</b>	<b>100 %</b>

- Salaires + charges
- Licences, engagements
- Formations, stages
- Déplacements
- Manifestations
- Matériel et équipement








Nombre de licenciés en 2020	
	206
<b>Soit montant des charges par licenciés</b>	<b>264,25</b>

A propos de la capacité d'autofinancement, comme le suggère l'analyse illustrée qui suit, le club n'est pas encore en mesure de s'autofinancer car nous voyons sur le diagramme des produits que les subventions diverses ajoutées aux aides à l'emploi constituent alors 54 % des produits annuels.



## Notre politique tarifaire :

- Pour les cotisations, nous acceptons les règlements jusqu'à 6 fois, en espèces, en chèques, chèques vacances, bons CAF, chèques sport, virement. Les tarifs varient selon les groupes compétition ou loisir et selon le nombre d'heures de cours par semaine.
- Une réduction de 10% sur le prix des cours est appliquée dès le 2<sup>ème</sup> adhérent.
- Pour les compétitions le club prend en charge les frais d'engagement, les frais annexes sont pris en charge par les familles.
- Pour les stages FFgym, les adhérents prennent en charge les frais d'inscription et de stages
- Pour les stages vacances, ils sont gratuits pour nos adhérents lors des petites vacances scolaires, payant lors des grandes vacances.

DISCIPLINE	GROUPE	ANNEE DE NAISSANCE	JOUR(s)	HORAIRE S	COTISATION ANNUELLE			
					ADHESION	LICENCE FFG	COURS	TOTAL
 <b>BABYGYM</b>		2018	MERCREDI	17h15 à 18h	10 €	39,50 €	90,50 €	<b>140 €</b>
		2017	OU					
		2016	SAMEDI	9h30 à 10h15				
 <b>EDUCGYM</b>		2015	JEUDI	17h à 18h	10 €	49,50 €	95,50 €	<b>155 €</b>
			OU					
		2014	SAMEDI	10h30 à 11h30				
 <b>GAF / GAM</b> LOISIRS <i>Compétitions</i> <i>Facultatives</i>	POUSS' 2	2013	LUNDI	17h à 18h30	10 €	49,50 €	120,50 €	<b>180 €</b>
		2012	MERCREDI	13h30 à 15h				
	BENJ' 2	2011	MERCREDI	15h à 16h30				
		2010	SAMEDI	16h à 17h30				
	MIN' 2	2009	MARDI	19h à 20h30				
		2008	JEUDI	18h à 20h				
 <b>GAF / GAM</b> RENFORCEMENT <i>Compétitions</i> <i>Obligatoires</i>	CJS 2	2007 et avant	LUNDI	18h30 à 20h30	10 €	49,50 €	120,50 €	<b>180 €</b>
			JEUDI	18h à 20h				
 <b>GAF / GAM</b> RENFORCEMENT <i>Compétitions</i> <i>Obligatoires</i>	MIN' 3	2009	MARDI	19h à 20h30	10 €	49,50 €	140,50 €	<b>200 €</b>
		2008	JEUDI	18h à 20h				
	CJS 3	2007	LUNDI	18h30 à 20h30				
		et avant	JEUDI	18h à 20h				
 <b>ADULTES</b>	ADULTES		LUNDI	à partir de 19h30	10 €	49,50 €	100,50 €	<b>160 €</b>
			MARDI	horaires flexibles				
 <b>GR</b> LOISIRS <i>Compétitions</i> <i>Facultatives</i>	POUSSINES	2014			10 €	49,50 €	95,50 €	<b>155 €</b>
	ACCESS	2013	SAMEDI	10h30 à 12h				
	CF2 / CF3	2012						
	ACCESS BENJ' ET +	2011 à 2006	LUNDI	17h à 18h				
			ET/OU		10 €	49,50 €	120,50 €	<b>180 €</b>
		2006	SAMEDI	10h à 11h				

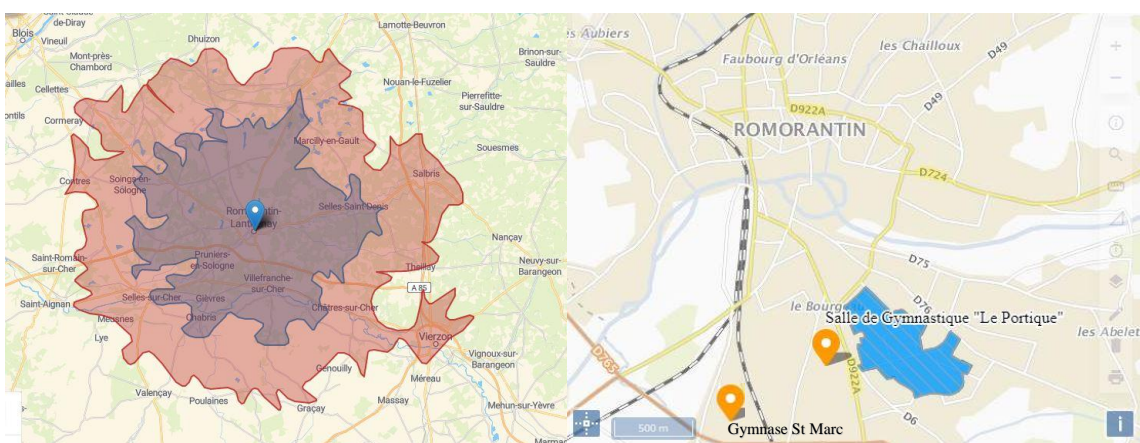


## L'environnement de la structure

ACR Gymnastique s'insère dans une commune d'environ 18000 habitants, Romorantin-Lanthenay. Cette commune est très orientée « Sport » avec plusieurs équipements (Salle Omnisports, Gymnases multisports, Piscine, Patinoire, Dojo, plusieurs stades de Football, un stade de rugby, terrains de tennis, pétanque...).

C'est le seul club de gymnastique sportive dans un rayon de 25 km. L'association propose la pratique de la Gymnastique Artistique (GAF/GAM) en Loisir et Compétition, la Baby-Gym, la Teamgym et la Gymnastique Rythmique (GR).

La salle spécialisée de gymnastique artistique, Le Portique, et le gymnase St Marc dédié à la gymnastique rythmique, se situent au sud de la ville, au centre des quartiers des Favignolles (quartier prioritaire de la ville), de St Marc et du Bourgeau.



La salle n'est pas très grande, et souffre de quelques désavantages :

- son utilisation par les établissements scolaires entraîne la mise en place, l'enlèvement de tout le matériel du club, et parfois la mauvaise utilisation du matériel spécifique.
- elle ne permet pas l'organisation de compétitions régionales voire inter-régionales de gymnastique (par manque de place accueil public, gradins), ce qui pénalise l'association vis à vis de la fédération à laquelle elle est rattachée (FFG).
- Pourtant l'accès à ce gymnase est facile et il bénéficie d'un très grand parking, celui de SUD EXPO.
- La taille de la salle ne permet pas d'installer des agrès supplémentaires et donc limite le nombre de gymnastes sur une même séance.



### Partenaires Publics :

- Mairie : subvention et mise à disposition de la salle et du matériel
- Conseil départemental, régional, ANS, DRAJES, Etat : subventions
- Collèges : convention municipale classes à horaires aménagés

### Partenaires privés :

- Partenariats : vu le contexte sanitaire actuel (COVID19), nos recherches et renouvellement de sponsors sont mis en suspens. Nous sommes actuellement en relation avec E.Leclerc et Gang of Pizza afin de leur demander des aides financières pour renouveler nos vestes et justaucorps club.

- Commerces : lieux de démonstration, lots tombola

### Institution fédérale :

Actions des cadres, actions de développement, outils de communications, édition des programmes techniques, système de détection, formations fédérales, évènements et compétitions

### Organismes de formations :

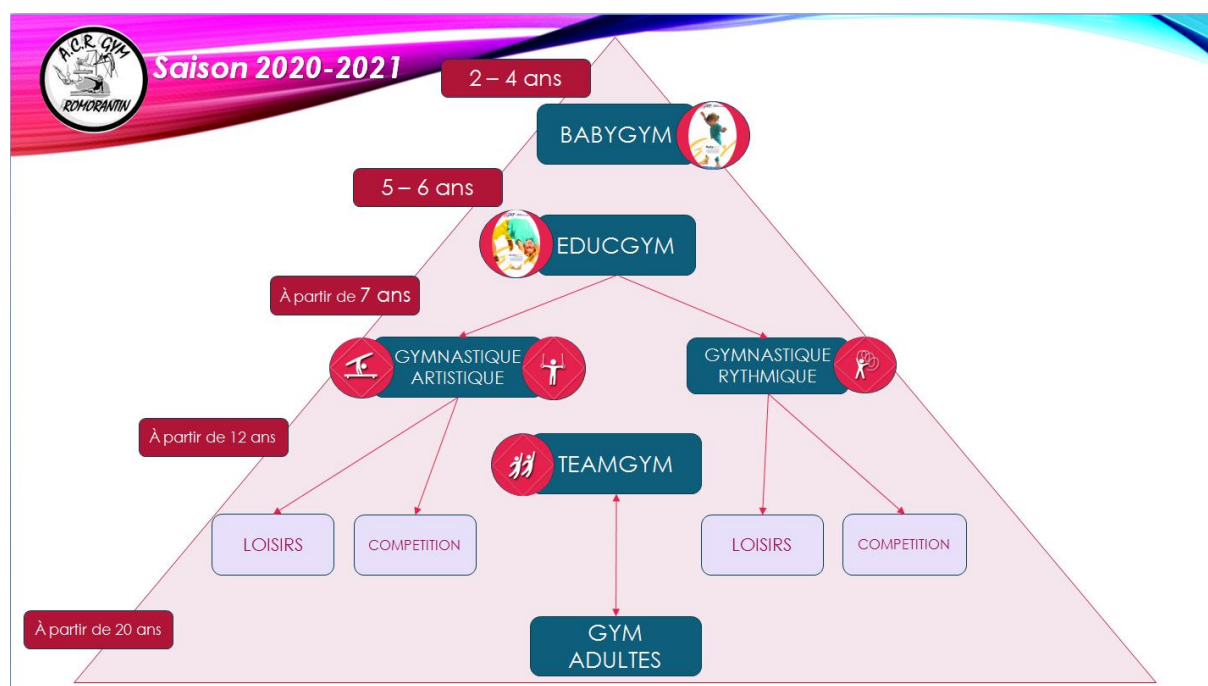
- Formations professionnelles (CREPS, FORMASAT, OPCO)
- Formation PSC1 (Croix rouge, SDIS)



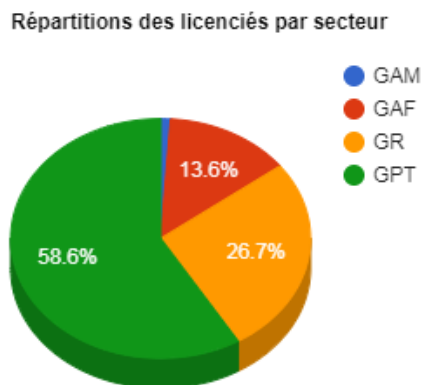
## Les licenciés

Lors de cette saison 2020-2021, le nombre de licenciés est resté stable.

	Statuts	Effectifs
<b>Bénévoles</b>	Dirigeants (bureau)	3
	Juges	7
	Membres du Comité directeur	9
	Entraîneurs	3
<b>Salariés</b>	Entraîneurs	2
<b>Sous-total</b>		<b>24</b>
<b>Compétiteurs</b>	GAF	26
	GR	30
<b>Sous-total</b>		<b>56</b>
<b>Loisirs</b>	Babygym	29
	Educgym	28
	Access Gym GAF/GAM	53
	Access Gym GR	21
<b>Sous-total</b>		<b>131</b>
<b>TOTAL (en comptant les adhérents ayant plusieurs statuts)</b>		<b>211</b>

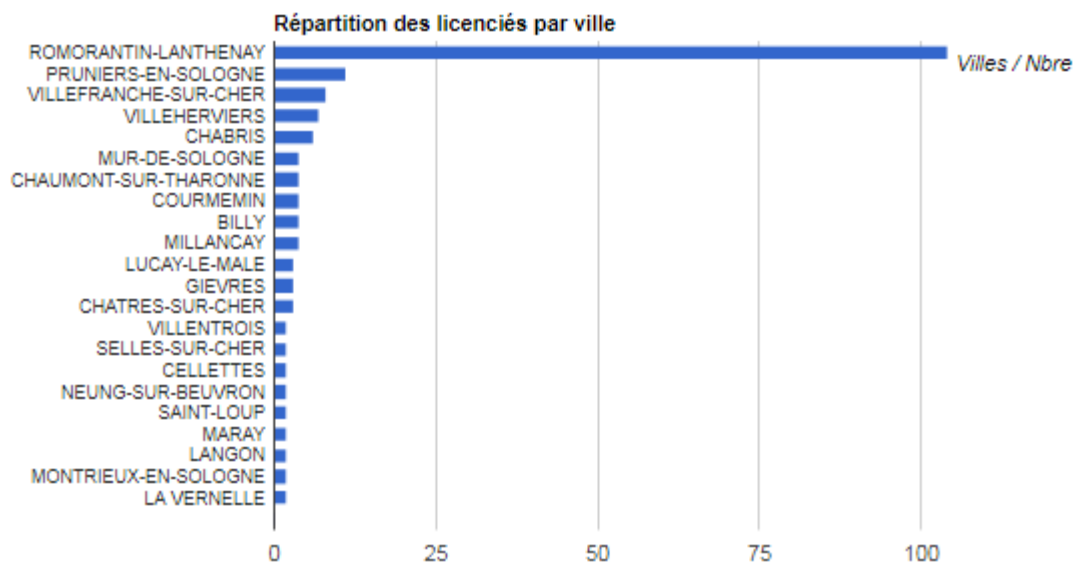


Répartition des licenciés en compétition ou en loisirs et par disciplines, en pourcentage du total des licenciés.



Ce diagramme nous montre que les publics loisirs sont prédominants sur les autres disciplines et sur le public compétitif.

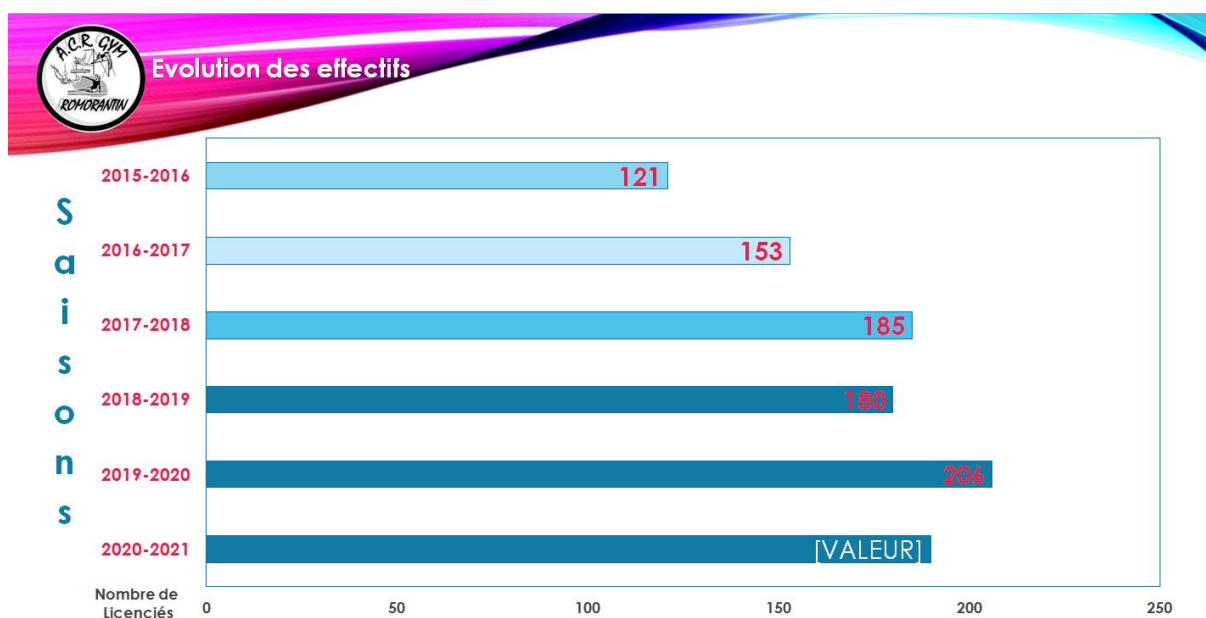
Répartition en fonction du lieu d'habitation



Villes avec un seul licencié (n'apparaissant pas dans le graphique ci-dessous) : Blois, Mennetou-sur-cher, Chatillon-sur-cher, Lassay-sur-croisne, Selles-saint-denis, Poulaines, Salbris, Val fouzon



## Evolution du public sur la dernière olympiade (2017-2021) :



Ce graphique met en évidence qu'il y a bien eu une augmentation constante du nombre total des licenciés depuis 2015 avec une stagnation depuis 2019.

Il faut donc développer les actions détaillées ci-après afin de pouvoir à nouveau voir une augmentation de nos effectifs.

## Tableau avec évolution par catégorie d'âge et/ou différentes disciplines

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Petite Enfance	45	43	68	56
GPT GAF	71	88	62	53
GPT GAM	9	10	7	6
TEAMGYM	8	15	8	0
ADULTES	3	7	6	0
GR Loisirs			21	22
GR Compét°			13	38
GAF Compét°	23	24	24	20
GAM Compét°	1	2	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	<b>189</b>	<b>210</b>	<b>195</b>

## L'offre de pratique et la politique fédérale

### Résultats sportifs

GAF : Fédéral A et B, Performance en individuel et par équipes, nous engageons des gymnastes jusqu'en demi-finale des championnats de France. Nous avons comme objectif d'intégrer une gymnaste dans le collectif régional dès la saison 2021-2022.

GR : Régional et Fédéral en individuel et Régional et Fédéral A et B en ensemble, nous espérons engager des gymnastes jusqu'en demi-finale des championnats de France. Deux gymnastes sont pressenties pour pouvoir intégrer la préfilière GR.

TEAMGYM : Fédéral B.

### Développement ou déclin de certaines activités

GAM : difficulté de recrutement de gymnastes en compétition

TEAMGYM : difficulté de pérennisation de la section

GR : fort développement depuis 2019-2020 : doublement des effectifs

Petite enfance : en légère augmentation

### Actions pour le public scolaire :

- Mise en place d'une classe à horaires aménagés en GR à partir de la saison 2021-2022
- Projet de lien du club avec l'USEP 41 afin d'organiser des interventions dans les écoles maternelles de Romorantin

### Actions de promotion de la discipline auprès des publics cibles (féminines, handicaps, ZUS/CUCS, ZRR)

- Forum des associations
- Stages découvertes pendant les vacances d'été
- Gala de fin de saison
- Portes ouvertes

### Formation des juges et des cadres professionnels et bénévoles

Nous envoyons régulièrement des gymnastes en formation juges et animateurs, nos entraîneurs participent à des formations continues ou diplômantes selon les besoins et les projets du club.



Nous avons actuellement une entraîneure salariée en fin de formation BPJEPS AGA et une autre entraîneure bénévole en formation CQP AGE et Moniteur GR.

Les bénévoles du comité directeur participent aux formations dirigeants proposées par le CDOS, ...

Le club possède :  
Juges GAF niveau 1 : 7  
Juges GAF niveau 2 : 1  
Juges GAF niveau 3 : 1 + 1 en cours  
Juges Teamgym : 2 en cours

Nous devons former des juges GR, mais également d'autres juges GAF, notamment de niveau 2.

### Les labels :

Label fédéral Petite Enfance : Demande en cours  
Label fédéral Gym Sénior : Non Intéressé  
Label fédéral Qualiclub Argent : Demande en cours

### Positionnement par rapport aux orientations fédérales

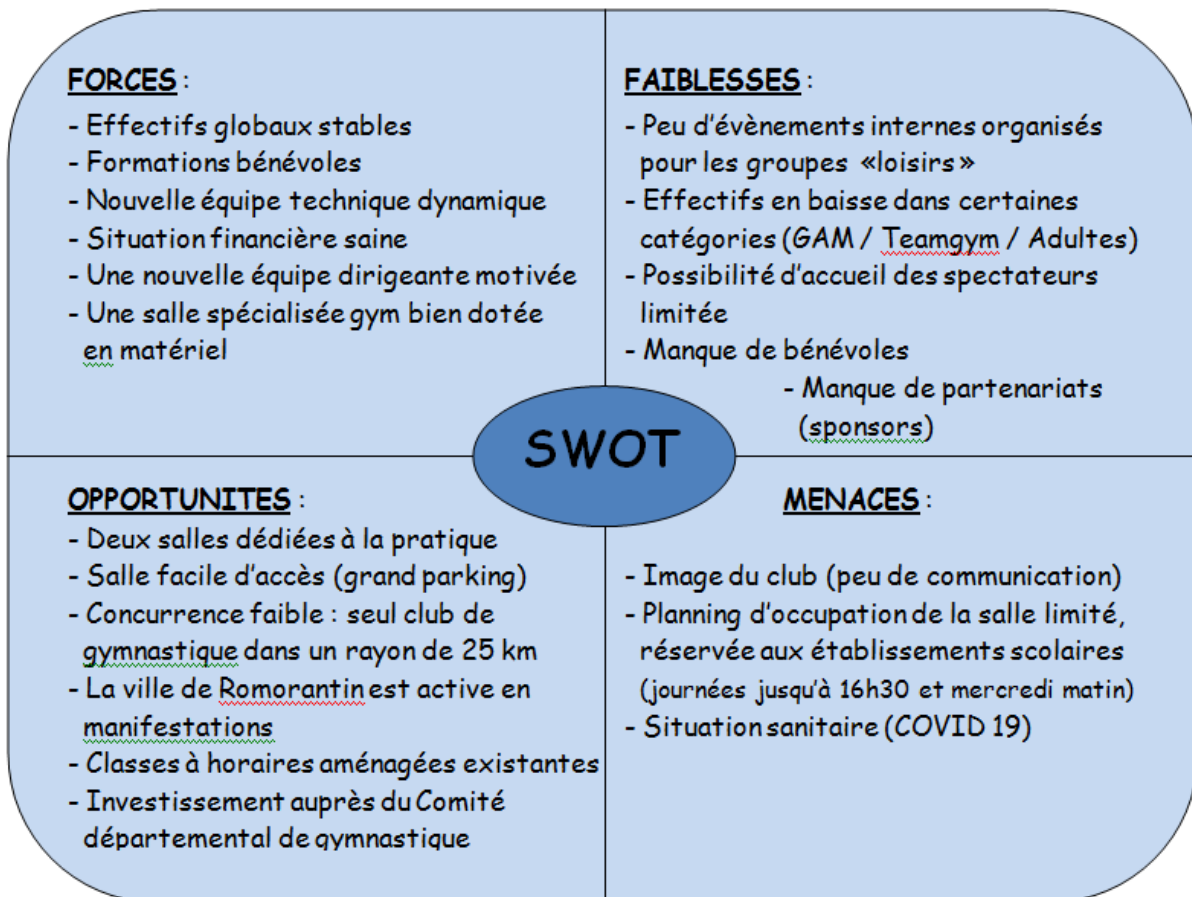
L'ACR Gym adhère pleinement à la politique et aux orientations fédérales, ainsi et dans la mesure de nos moyens et des disponibilités des gyms, des entraîneurs et des bénévoles qui souhaitent y participer

- Accès vers le haut-niveau : les jeunes gymnastes participent aux stages et regroupements départementaux, régionaux ou de zone, orientation des gymnastes à « potentiel » vers les structures adaptées si besoin.
- Formation et Professionnalisation de l'encadrement (participation aux formations fédérales, aux actions de recyclage/formation continue, aux formations professionnelles organisées par la FFG)
- Sport pour tous (offre de pratique pour tous les âges et les niveaux : babygym, loisir, compétition)
- Sport santé (lien avec le milieu scolaire, actions de promotion de la santé par le sport, offre de pratique pour les adultes)





## ANALYSE



## AXES DE DEVELOPPEMENT ET ACTIONS

	OBJECTIFS	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	INDICATEURS DE REUSSITE	ECHÉANCE
<b>A X E S  D E  D E V E L O P P E M E N T</b>	Restructuration du club			
	Organiser le bureau et le comité directeur	Rédaction de fiches de postes/missions	hausse nb bénévoles du bureau	en cours
		Utilisation de nouveaux logiciels administratifs (Gestgym, Basicompta)	rapidité et simplification de la gestion	en cours
		Mise en place des diverses réunions	meilleure cohésion, communication	court terme
		Mise à jour des documents administratifs obligatoires	obtention Qualiclub argent et label Babygym	en cours
	Organiser, restructurer les entrainements	Instaurer des plannings d'agrès	meilleure organisation en salle, contrôle du taux d'encadrement	court terme
		Planning des entrainements par entraineurs		en cours
		Planification annuelle des heures de travail des salariés		en cours
		Embauche de 2 salariées		court terme
	Valoriser les groupes loisirs et les gymnastes			
	Access Gym	Validation des acquis et remise de diplômes avant chaque vacance scolaire	motivation des gymnastes, hausse des inscrits, fidélisation, meilleure image du club	court terme
		Embauche de 2 salariées (GAF et GR)		court terme
	Valoriser les gyms	« le groupe du mois » : 1 groupe GR/GAF/Loisir mis à l'honneur par mois	amélioration de l'image du club	court terme
		Article sur ce groupe sur le site et Facebook		court terme
	Dynamiser la vie du club			
	Promotion de la gym	Démonstrations extérieures, promotion du gala, site internet, Facebook	taux de participation	court terme
		Forum des associations		en cours
		Journée découverte portes ouvertes		en cours
		développer la journée de la gym (FFGym)		court terme
	Création d'événements festifs	Lotos, bingos	création de liens entre adhérents,	moyen terme
Pique-nique géant des adhérents		augmentation des bénévoles, taux de participation	court terme	
Sortie collective de fin de saison			long terme	
Développement de nouvelles disciplines				
Création de la Gym+	Formation des salariées	taux d'inscrits	moyen terme	
	Mise en place de créneaux adultes		court terme	
Handigym	Formation continue des salariées	référencement auprès de la Fédé sports adaptés	moyen terme	
	Prospection de publics locaux intéressés		long terme	
Formation et emploi				
Formation des entraineurs	Individualiser les parcours professionnels	entretiens individuels	en cours	
	Assurer la formation continue		moyen terme	
	former des parents et des jeunes : aides	suivi cursus fédéral	court et moyen terme	
Formation des bénévoles	proposer des formations CDOS,...	nb d'inscrits	en cours	
	former aux premiers secours	nb de PSC1	court terme	
Favoriser l'emploi	finaliser l'emploi aidé (CUI)	transformation en CDI	en cours	
	diversifier les disciplines	création d'1 CDD ou CDI	court terme	
Education à l'environnement				
Développement durable	Limitation des déchets	verres réutilisables, tri, communication par mail et inscriptions en ligne	en cours	
	incitation au covoiturage	affichage modalités	court terme	

en cours : effectif dans la saison - court terme : saison prochaine - moyen terme : 2 ans - long terme : 4 ans



# FICHES D' ACTIONS

FICHE ACTION n°1			
<b>Objectif correspondant</b>	<b>Date de la mise en œuvre : septembre 2021</b>		
Embauche de 2 salariées	<b>Durée de l'action : CDI</b>		
	<b>Responsable : Céline BEAUMET</b>		
<b>Prioritaire</b>			
<b>Objectifs visés</b>			
Organiser, restructurer les entrainements Développement de l'Access gym Diversifier les disciplines Augmentation du nombre d'adhérents			
<b>Description de l'action</b>			
Le club n'a longtemps eu qu'une seule salariée qui devait assurer les entrainements de tous les groupes loisirs et compétition, l'accompagnement des gymnastes en compétitions, stages,..., aidée par 2 ou 3 bénévoles. Afin de fidéliser les licenciés, d'augmenter la qualité du taux d'encadrement et donc de proposer des entrainements de qualité pour TOUS, le club a besoin d'embaucher des salariés. Cela permettra également de pouvoir proposer de nouvelles disciplines (Gym+, Handi, Aéro,...), d'atteindre des publics différents et donc de pouvoir augmenter notre nombre de licenciés. Le club a formé des entraîneurs bénévoles en GAF et GR qui sont aujourd'hui compétentes et que nous souhaitons salarier.			
<b>Public cible</b>			
adhérents actuels nouveaux adhérents			
<b>Bénéficiaires / Domaine de développement</b>			
Restructuration du club Valoriser les groupes loisirs et les gymnastes			
<b>Lieux de réalisation</b>			
Gymnases « Le Portique » et « St Marc »			
<b>Partenaires associés</b>			
Municipalité - ANS Emploi - Cap'asso ? - Comité départemental			
<b>Matériel nécessaire</b>			
Salle dédiée à la gymnastique			
<b>Mise en œuvre</b>			
Tâche Etapes	Echéances	Moyens mis en oeuvre	Qui réalise ?
obtention diplômes	2021-2022	formations des bénévoles	FORMASAT/ FFGym / CREPS
embauches	septembre 2021	CDI 35h + CDI 20h	ACR Gym (Céline BEAUMET)
développement Access	2021-2022	validation des acquis	salariées
développement Gym+	2021-2022	formation et communication	salariées
<b>Méthodes d'évaluation et indicateurs de réussite</b>			
Objectif	Indicateur	Modalité de l'évaluation	Temporalité de l'évaluation
Meilleure organisation en salle Contrôle du taux d'encadrement	Satisfaction des adhérents Hausse des adhérents	Fidélisation Nombre d'inscriptions	Saison



FICHE ACTION n°2			
<b>Objectif correspondant</b>		Date de la mise en œuvre : saison 2021-2022	
Validation des acquis (Loisirs)		Durée de l'action : 3 demi-journées	
		Responsable : Vanessa et Audrey	
<b>Prioritaire</b>			
<b>Objectifs visés</b>			
Motivation des gymnastes loisirs Fidélisation Augmentation du nombre d'adhérents			
<b>Description de l'action</b>			
Les entrainements seront axés sur les programmes Access Gym GAF et Access Gym GR fournis par la FFGym. Une validation des niveaux sera effectuée par le club périodiquement mais également en rencontres de proximité organisées par le Comité départemental.			
<b>Public cible</b>			
Licenciés Loisirs 6 ans et +			
<b>Bénéficiaires / Domaine de développement</b>			
Valoriser les groupes loisirs			
<b>Lieux de réalisation</b>			
Gymnases « Le Portique » et « St Marc »			
<b>Partenaires associés</b>			
Subvention PSF Projet - Comité départemental			
<b>Matériel nécessaire</b>			
Salle spécialisée gymnastique GAF et GR			
<b>Mise en œuvre</b>			
<b>Tâche Etapes</b>	<b>Echéances</b>	<b>Moyens mis en œuvre</b>	<b>Qui réalise ?</b>
Ateliers Access	Saison	Mallettes et livrets Access	entraîneurs salariées
Validation des acquis en interne	Décembre/Mars	Grilles tests, diplômes, récompenses	entraîneurs salariées, bénévoles, jeunes officiels
Rencontre de proximité	Mai-juin	idem	CD41, salariées, bénévoles et jeunes des clubs participants
<b>Méthodes d'évaluation et indicateurs de réussite</b>			
<b>Objectif</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Modalité de l'évaluation</b>	<b>Temporalité de l'évaluation</b>
Augmentation des licenciés	Fidélisation Motivation des gymnases	Réinscriptions Nouvelles inscriptions Taux de participation	à chaque journée de validation des acquis et rencontre de proximité



## EVALUATION DU PROJET

Axes	Modalités d'évaluation	Quand	Par qui
Restructuration du club	Comité directeur structuré Labels Qualiclub et Baby Gym	A chaque réunion et tout au long de la saison Obtention et renouvellement	Le Comité directeur FFGYM
Valoriser des groupes loisirs et des gymnastes	Fidélisation Participation	Chaque fin de saison	Le Comité directeur
Dynamiser la vie du club	Taux de participation Augmentations des bénévoles	Chaque fin de saison	Le Comité directeur
Développement de nouvelles disciplines	Nouveaux adhérents	Bilan sportif à l'AG annuelle	Le Bureau puis vote du Comité directeur
Formation et emploi	Structuration et développement de l'équipe technique	Bilan sportif à l'AG annuelle	Le Bureau puis vote du Comité directeur

## ANNEXES



# A.C.R. GYMNASTIQUE

## STATUTS

### Article 1

Il est créé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination Athlétique Club Romo Gymnastique (Association A.C.R. GYMNASTIQUE).

### Article 2 - Objet

Cette association a pour objet :

1. d'organiser et de pratiquer la gymnastique de loisirs et de compétition, toutes Activités Gymniques et d' Expression Corporelle.
2. de favoriser les actions d'information et de promouvoir les différentes disciplines qu'elle contrôle.
3. de soutenir et d'accroître à l'intérieur de l'association, la pratique des sections précitées.

Elle conserve la possibilité d'étendre ses activités à de nouvelles disciplines. Elle est affiliée à au moins une des fédérations agréées.

Les moyens d'action de l'association sont notamment :

- l'organisation, par le biais des sections de toutes épreuves ou manifestations sportives comprises dans l'objet des Fédérations auxquelles elles sont affiliées.
- l'organisation d'assemblées, expositions, conférences et réunions destinées à promouvoir les disciplines qu'elle contrôle.
- l'édition et la publication de tous documents concernant les disciplines comprises dans son objet, mais aussi destinés à favoriser son image de marque auprès du public et des assemblées Municipales, Départementales et Régionales.
- l'association a la possibilité de confier des emplois, rémunérés ou non, à des fonctionnaires municipaux en position de détachement ou à des entraîneurs diplômés. Ces emplois peuvent être occupés à temps plein, à temps partiel ou occasionnel.

L'association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique, religieux ou syndical.

### Article 3 - Adresse

Le siège social de l'association est fixé au Gymnase du Portique – Route de Villefranche – 41200 ROMORANTIN.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration ; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.



L'association se compose de :

- Membres d'honneur désignés par le Conseil d'Administration, ils sont dispensés de cotisation pour des services rendus à l'association.
- Membres bienfaiteurs sont les personnes qui font des dons divers.
- Membres actifs ou adhérents, personnes à jour de leur adhésion et ayant pris l'engagement de verser annuellement une cotisation dont le montant est fixé chaque année à l'assemblée générale.

La durée de l'association est indéterminée.

#### **Article 5 - Adhésion**

Pour faire partie de l'association, il faut :

- souscrire un bulletin d'adhésion,
- avoir acquitté une cotisation (comprenant entre autre, le prix de la licence et de l'assurance). Le personnel d'encadrement et administratif est dispensé du paiement de la cotisation,
- se conformer aux statuts et au règlement intérieur (s'il y a lieu) de l'association.

L'adhésion peut être refusée à toute personne ayant porté un préjudice quelconque à l'association ; en cas de contestation, le litige sera tranché par le Conseil d'Administration.

#### **Article 6 - Cotisation**

Une cotisation annuelle doit être acquittée par les adhérents. Son montant peut varier en fonction de la section choisie. Il est fixé par le Conseil d'Administration, la ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

#### **Article 7 - Radiation**

La qualité de membre se perd par :

- le décès ;
- la démission qui doit être adressée par écrit au Conseil d'Administration ;
- le non paiement de la cotisation dans un délai de 3 mois après sa date d'exigibilité ;
- la radiation pour motif grave. Celle-ci sera prononcée par le Conseil d'Administration après avoir entendu les explications de l'intéressé convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **Article 8 - Ressources**

Les ressources de l'association comprennent :

- Le montant des cotisations,
- Les subventions de l'État et des collectivités territoriales,
- Les recettes des manifestations exceptionnelles,
- Les ventes faites aux membres,

- Toutes ressources autorisées par la loi.

Toutes les sommes versées restent acquises à l'Association.

### **Article 9 - Comptabilité et Budget annuel**

Le trésorier tient, dans le cadre de la loi, une comptabilité complète de toutes les recettes et de toutes les dépenses sur un livre de compte. Il ne peut opérer de mouvements de fonds sur les comptes de l'association qu'après visa du Président ou, en cas d'absence, du Vice-Président. Les membres du Conseil d'Administration seront tenus informés de ces mouvements lors des différentes réunions de travail au cours de l'année.

Un budget prévisionnel peut être établi et adopté par le Conseil d'Administration au début de l'exercice en cours.

L'exercice coïncide avec l'année civile soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Il ne peut excéder douze mois.

Les comptes doivent être approuvés par l'assemblée générale dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de l'exercice.

### **Article 10 - Conventions**

Tout contrat ou convention passé entre l'association, d'une part, et une administration, une collectivité locale, départementale ou régionale, un partenaire ou toute tierce personne physique ou morale, d'autre part, est soumis pour autorisation au Conseil d'Administration et présenté pour information à la plus proche assemblée générale.

### **Article 11 - Conseil d'Administration**

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration de 15 membres au maximum, élus pour 3 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. Il élit en son sein un Comité Directeur qui comprend : un Président, un Trésorier et un Secrétaire.

Le Président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il a, notamment, qualité pour ester en justice au nom de l'association. Il préside les assemblées générales et convoque le Comité Directeur et le Conseil d'Administration. Il peut agir de son propre chef dans tous les actes de la vie courante mais il lui est nécessaire d'obtenir, au préalable, l'accord du Comité Directeur pour tous actes, décisions et démarches importantes engageant l'association. Il se doit ensuite d'en informer, par écrit ou lors d'une réunion les membres du Conseil d'Administration. Il peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs vice-présidents.

Le Secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès verbaux des réunions et assemblées et, en général, toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'association, à l'exception de celles qui concernent la comptabilité. Il tient le registre spécial prévu par l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 et les articles 6 et 31 du Décret du 16 août 1901. Il assure l'exécution des formalités prescrites par les dits articles. Il peut déléguer certaines fonctions auprès de secrétaires adjoints.

Le Trésorier est chargé de tenir la comptabilité de l'association. Il effectue tous paiements et reçoit sous la surveillance du Président, toutes sommes dues à l'association. Il ne peut

3/5



aliéner les valeurs constituant le fonds de réserve qu'avec l'autorisation du Conseil d'Administration. Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations qu'il effectue et rend compte à l'Assemblée Générale annuelle qui approuve sa gestion. Il peut déléguer certaines fonctions auprès de trésoriers adjoints.

En cas de vacances, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Article 12 - Réunion du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois tous les trois mois sur convocation du président ou à la demande de 2/3 de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. Le président dispose d'une voix prépondérante.

Les réunions font l'objet d'un procès-verbal.

#### **Article 13 - Rémunération**

Les membres du Conseil d'Administration ont droit au remboursement de leurs frais sur justificatifs ; les frais de déplacement seront remboursés sur le barème de l'administration fiscale. Ils peuvent faire abandon de leurs frais au titre de don, une attestation fiscale sera fournie sur simple demande pour joindre à leur déclaration de revenus. Leurs fonctions sont bénévoles.

#### **Article 14 - Assemblée Générale Ordinaire**

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année, dans les six mois de la clôture de l'exercice. La fixation de sa date est de la compétence du Comité Directeur. Toutefois, elle peut être convoquée si une partie des membres de l'association (1/4), pour une raison ou une autre, le désire. Cette demande doit être adressée au Président de l'association.

Tous les membres à jour de leur cotisation sont convoqués par courrier individuel au moins 15 jours avant l'assemblée générale.

Chaque adhérent bénéficie d'une voie délibérative.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Le vote par procuration est accepté. Les procurations seront à présenter en début de séance. Chaque personne présente ne peut détenir plus de deux procurations. Les votes s'effectuent à main levée à la demande générale de l'assistance.

Le Président, assisté des membres du Comité Directeur, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Le Secrétaire expose le rapport d'activités de l'association.

L'assemblée élit chaque année les dirigeants de l'association à main levée. Tous les membres de plus de 16 ans sont éligibles. Un appel à candidature sera adressé en même temps que la convocation. Un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire sera établi. Il est signé par le Président et le Secrétaire.

### Article 15 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est compétente pour modifier les statuts, décider la dissolution, la fusion de l'association. Elle est convoquée par le Président selon les modalités de l'article 14.

Elle se réunit également à la demande d'au moins un tiers des membres, ou sur demande du Conseil. Elle est convoquée par le Président selon les modalités de l'article 14.

L'assemblée générale extraordinaire doit, au moins dans sa première convocation, se composer du quart (25 %) des membres de l'association. En cas où ce quorum ne serait pas atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans un délai de 15 jours et, dans ce cas, les décisions seront validées quel que soit le nombre de membres présents.

Un procès-verbal de la réunion sera établi. Il est signé par le Président et le Secrétaire.

### Article 16 - Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration peut décider de l'établissement d'un règlement intérieur qui sera soumis pour approbation à l'assemblée générale. Il s'impose à tous les membres de l'association.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

### Article 17 - Dissolution

La dissolution est prononcée par l'assemblée générale extraordinaire qui nomme un liquidateur. L'actif sera dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 à une association poursuivant un but identique.

Les présents statuts ont été approuvés le 29 février 2008 par l'Assemblée Générale Constitutive de l'A.C.R. Gymnastique.

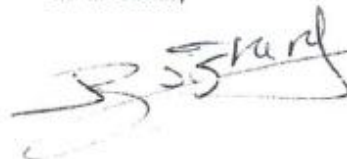
Le Président,



Le Secrétaire,



Le Trésorier,





Gymnase Le Portique - Avenue de Villefranche - 41200 ROMORANTIN - LANTHENAY  
 Présidente : Céline BEAUMET 0670 34 13 99/ RespTech.: Marie YVON 067166 3083  
 Site : <https://acrgymromo.sportsregions.fr/> / Mail: [acrgym41@orange.fr](mailto:acrgym41@orange.fr)  
 Page Fac.ebook : ACR GYM ROMO



## ACR Gym - REGLEMENT INTERIEUR

### ACCES AUX EQUIPEMENTS

. Accès au plateau d'évolution est strictement réservé aux licenciés, et ce uniquement aux heures des séances qui les concernent sauf accord préalable avec l'entraîneur.

**. Afin de ne pas perturber les entraînements, l'ACCES AUX GRADINS EST INTERDIT PENDANT LES COURS (parents, public...). Des entraînements seront ouverts au public la semaine précédant les vacances scolaires.**

. Pour les enfants de la section Bébé-Gym, la présence d'un parent ou accompagnateur majeur sur le plateau d'évolution est obligatoire.

. Seuls les gymnastes ont accès aux vestiaires. Pour des raisons de pudeur et de respect, les parents ne sont pas admis à l'intérieur des vestiaires. Sauf pour les enfants des sections Bébé-Gym et EducGym.

### SECURITE

. Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) à l'intérieur de la salle de gymnastique pour le(s) confier à l'entraîneur et le(s) reprendre dans le même lieu, dès la fin du cours, sauf si une autorisation à partir seul à la fin des cours a été donnée par les parents lors de l'inscription (ou plus tard par écrit).

. En dehors des heures d'entraînement, la responsabilité de(s) l'enfant(s) incombe uniquement aux parents.

. Les bijoux (bagues, boucles d'oreilles...) et téléphones portables sont interdits lors des entraînements. Le Club décline toute responsabilité en cas de vol, perte de vêtements ou effets personnels appartenant au gymnaste durant les entraînements.

### TENUE ET HYGIENE

. Une tenue gymnique est exigée lors des entraînements : justaucorps, short, brassière, léotard, collants... pas de vêtement « flottant ».

Pour les groupes compétitions, le port du justaucorps lors des entraînements est obligatoire.

. Pour certaines compétitions le justaucorps du club est obligatoire. Il est à la charge du gymnaste, en vente au club.

. Pour le respect de tous, il est exigé une hygiène corporelle irréprochable. Les cheveux doivent toujours être attachés.

### DISCIPLINE ET ASSIDUITE

. Les horaires des cours doivent être respectés. Tout retard répétitif pourra entraîner des sanctions comme l'exclusion temporaire du gymnaste.

. Tout gymnaste inscrit doit être présent régulièrement aux entraînements. Une feuille de présence est tenue à jour.

**certains gym ont été présents sur d'autres cours que le leur, sur proposition de MEME A UN COURS), IL EST INDISPENSABLE DE PREVENIR L'ENTR,**

. Durant les cours, le gymnaste est sous la seule responsabilité du ou des entraîneurs. Ce titre il se doit de le(s) respecter.

**TOUT GYMNASTE AYANT UN LANGAGE OU UNE ATTITUDE INCORRECTE POURRA SE VOIR EXCLU TEMPORAIREMENT (3 SEANCES) OU DEFINITIVEMENT**

. L'aide au rangement et à l'installation du petit matériel fait partie de l'activité.

. L'exclusion définitive n'entraînera aucun remboursement de la cotisation annuelle.

. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon en cours d'année.

### COMPETITIONS

. Seul l'entraîneur valide l'inscription d'un gymnaste en ActiGym selon des objectifs sportifs et son engagement lors des entraînements. Tous les Actis doivent faire les compétitions proposées.

. L'adhésion aux compétitions implique la participation à l'ensemble des compétitions (3 par saison pour les Loisirs et jusqu'à 8 pour les groupes compétitions).

. L'engagement aux compétitions est payé par le club. Tout désistement du gymnaste entraînera le remboursement de ces frais par ce dernier.

. Pour les compétitions, le transport des enfants est à la charge des parents. En cas d'empêchement, ils peuvent s'adresser directement à l'entraîneur pour connaître les disponibilités de transport.

le respect de toutes ces consignes permettra une ambiance de travail favorable aux progrès attendus pour nos jeunes gymnastes.



# VALEURS DE LA FFGYM

## Respect

**Respecter autrui (dirigeants, entraîneurs, juges, adversaires...)**

**Respecter les règles sportives**

**Respecter l'environnement (matériel, équipement, nature)**

## Engagement

**Développer le goût de l'effort et donner son maximum (dépassement de soi)**

**Entreprendre en surmontant les difficultés**

## Solidarité

**Collaborer avec son groupe (équipe, club, fédération, pays)**

**Progresser ensemble (se soutenir et s'entraider pour avancer ensemble)**

## Excellence

**Rechercher la perfection et la beauté du geste**

**Organiser sa pratique en maîtrisant les risques**

**Équilibrer et rééquilibrer son corps en permanence**

**Rechercher la précision en toutes circonstances**

## Responsabilité

**Assumer sa présentation, sa prestation devant les autres**

**Accepter d'être jugé par les autres**

**S'exprimer avec authenticité (sans tricher avec soi-même ou avec les autres)**

## Plaisir

**Pratiquer par plaisir, et pour le plaisir**

**Pratiquer avec le plaisir comme source de progrès**

**Rechercher l'épanouissement personnel et collectif**

**Partager les émotions sportives**



## • CHARTE DU BENEVOLAT

### Définition du bénévole et du bénévolat

Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré, sans toucher de rémunération au sens monétaire du terme, dans une action au service d'un tiers ou de la communauté.

Le bénévolat est l'engagement libre et gratuit de personnes qui agissent, pour d'autres ou pour l'intérêt collectif, dans une structure débordant celle de la simple entraide familiale ou amicale.

### Rôle

Il occupe une place spécifique dans la société civile, complémentaire et non concurrentielle au travail rémunéré. Il apporte sa contribution à des organismes existants, en tant qu'acteur de renouvellement, de complément de soutien ou d'innovation.

### Guide pratique du bénévolat

L'association s'engage à :	Le bénévole s'engage à :
<ul style="list-style-type: none"><li>• accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur ou collaboratrice à part entière</li><li>• lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement</li><li>• confier au bénévole une activité qui respecte ses compétences, sa disponibilité et ses priorités</li><li>• faire respecter les fonctions clairement définies de chacun</li><li>• assurer au bénévole un cadre approprié d'action, l'aider à s'insérer dans l'équipe</li><li>• offrir au bénévole un encadrement adéquat et proposer le cas échéant une formation</li><li>• couvrir le bénévole par une assurance adéquate</li><li>• rembourser les frais engagés dans les situations qui le requièrent pour faciliter à tous l'accès à l'engagement bénévole</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• accepter les principes de l'association et se conformer aux objectifs de celle-ci</li><li>• assurer avec sérieux, discrétion et régularité l'activité choisie</li><li>• se sentir solidaire du développement de l'association</li><li>• accepter une préparation aux tâches et suivre les actions de formation proposées</li><li>• mener à bien les tâches définies ensemble</li><li>• collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salariés</li><li>• respecter le principe de la confidentialité dans l'exercice de sa fonction et adhérer au code de déontologie de l'association</li></ul>

### Vision

Expression d'une démarche volontaire en direction d'autrui, le bénévolat est, au-delà d'un mode de relation interpersonnelle, un acte de solidarité. Cette forme de citoyenneté active se fonde sur une politique de développement de la ressource humaine et remplit dans notre société bien souvent un rôle anticipateur, prospectif et innovateur.



**BABYGYM (2018-2017-2016)**  
Présence d'un parent OBLIGATOIRE  
Parcours ludique incluant coordination, latéralisation, socialisation, jeux et rondes chantées.

- MERCREDI de 17h15 à 18h00
- OU
- SAMEDI de 9h30 à 10h15

**140 €**

**EDUCGYM (2015-2014)**  
Motricité et initiation aux disciplines gymniques (GAF/GAM, GR,...) (année non compétitive)

- JEUDI de 17h à 18h
- OU
- SAMEDI de 10h30 à 11h30

**155 €**

Marie et Vanessa

**2 Séances d'essai offertes**

**LE TARIF COMPREND :**

L'ADHÉSION (10 €)

+ la LICENCE OBLIGATOIRE (BBgym : 39,50 € / Autres : 49,50 €)

+ la COTISATION ANNUELLE (selon groupe)

**Gymnastique Artistique**  
Féminine ET Masculine  
Marie, Vanessa,

Pratique de la Gymnastique en Loisirs.  
Compétitions FACULTATIVES

**180 €**

**2013-2012 (Pouss. 2)**  
LUNDI de 17h à 18h30 et/ou MERCREDI de 13h30 à 15h

**2011-2010 (Benj. 2)**  
MERCREDI de 15h à 16h30 et/ou SAMEDI de 16h à 17h30

**2009-2008 (Min. 2)\***  
MARDI de 19h à 20h30 et/ou JEUDI de 18h à 20h  
**à partir de 2007 (Cad. Jun. Sén. 2)\***  
LUNDI de 18h30 à 20h30 et/ou JEUDI de 18h à 20h

**Nouveau**  
Pratique de la Gymnastique en renforcement et Gildas  
Compétitions OBLIGATOIRES  
**\*à partir de 2009 (Min. Cad. Jun. Sén. 3)**  
2 séances correspondant à l'âge  
+ le SAMEDI de 15h30 à 17h30

**200 €**

**Pratique de la Gymnastique en Performance**  
(à partir de 2014)  
Compétitions OBLIGATOIRES Sous réserve accord entraîneur (Marie)  
Plannings Spécifiques - Tarifs et Horaires auprès de l'entraîneur.

**Gymnastique Rythmique**  
Audrey et Paloma

Pratique de la GR en Loisirs.  
Compétitions FACULTATIVES

**155 €**

**POUSSINES ACCESS + CF2 / CF3 (2014-2013-2012)**  
SAMEDI\* de 10h30 à 12h\*

**180 €**

**ACCESS Benj' et + (2011 à 2006)**  
LUNDI de 17h à 18h et/ou  
SAMEDI\* de 10h à 11h\*

\*au gymnase St Marc : Sous réserve ! en attente de confirmation.

**Pratique de la GR en Performance**  
(à partir de 2014)  
Compétitions OBLIGATOIRES  
Sous réserve accord entraîneur (Audrey)  
Plannings Spécifiques  
Tarifs et Horaires auprès de l'entraîneur

**GYM ADULTES**  
Gymnastique aux agrès - Trampoline - Acrobaties ...  
TEAMGYM Adultes  
LUNDI / MARDI à partir de 19h30 (horaires flexibles)

**160 €**

### FORMALITÉS D'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription rempli et signé
- Adresse Email VALIDE
- 1 photo d'identité récente
- Règlement de la cotisation annuelle (en plusieurs fois possible, 1ère échéance obligatoire = montant de la licence FFG + adhésion 10€)
- Certificat Médical de - de 3 mois pour les nouveaux adhérents (et "Performance")
- Chèque de caution de 100 € pour engagement en compétitions.

Le chèque de caution pour les engagements en compétition, ne sera encaissé qu'en cas de forfait trop tardif ou non justifié.

### PERMANENCES D'INSCRIPTIONS

Journée "Portes Ouvertes" le  
SAMEDI 5/09 de 10h à 18h

Les 7, 8, 10 et 11/09 de 17h à 20h  
MERCREDI 9/09 de 13h30 à 20h  
SAMEDI 12/09 de 10h à 17h30

### DÉBUT DES COURS :

Pour les groupes PERF:  
LUNDI 31 AOÛT 2020

Pour tous les autres :  
LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020



## CONTACTS

Salle Le Portique - PARKING SUD EXPO  
Avenue de Villefranche  
41200 ROMORANTIN LANTHENAY

Mail: [acrgym41@orange.fr](mailto:acrgym41@orange.fr)

Présidente : Céline BEAUMET 06 70 34 13 99  
Responsable Technique : Marie YVON 06 71 65 30 85  
Responsable GR : Audrey RICHER 06 79 82 59 89  
Animatrice GAF : Vanessa RODRIGUEZ 06 88 63 21 89

Site Internet : <https://acrgymromosportsregions.fr>



## ACR SAISON 2020-2021 GYMNASTIQUE

A chacun sa Gym !



Gymnastique Masculine

Gymnastique Féminine

TeamGym

Gymnastique Rythmique



Projet Associatif  
2021-2025  
ACR GYMNASTIQUE ROMORANTIN